

REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DE L'AGENDA 30 LOCAL DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

La municipalité de Saint-Jean-Pied-de-Port a débuté l'élaboration de son Agenda 30 local. Ce plan d'actions vise à assurer au territoire et à ses habitants un avenir plus vertueux en matière de Développement Durable.

Ces actions porteront sur des projets concrets répondant aux objectifs suivants :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



L'élaboration de cet Agenda 30 local associe **l'ensemble des acteurs de notre commune** : citoyens, représentants du monde associatif ,économique, social, élus...

Pour mener à bien cette démarche, la commune se fait accompagner par l'association « **Notre Village** », reconnue **d'intérêt général**, qui anime une procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » en plusieurs étapes :



- Phase 1 : Un diagnostic réalisé par l'association permet d'identifier les forces et les faiblesses de la commune.

- **Phase 2 : Formation d'un Comité de Pilotage associant élus et citoyens**
- Phase 3 : Sur la base du diagnostic, le **Comité de Pilotage** élabore des fiches actions pour construire l'Agenda 30 de Saint-Jean-Pied-de-Port qui sera validé par délibération du Conseil Municipal.

Afin de présenter cette démarche, une réunion publique se tiendra le mercredi 7 juillet à 20h à la salle d'honneur de la mairie en présence de Mme Céline ROBERT, chef de projet Agenda 30 de l'association « Notre Village », et des membres du Comité de Pilotage.